

Créneau commercial : l'équipement et les services forestiers

Le secteur forestier a tout ce qu'il faut pour devenir un intervenant important dans l'économie mexicaine, mais il aura besoin d'une aide financière et technique considérable pour améliorer son efficacité dans les secteurs de la sylviculture, de l'administration des ressources privées et publiques et de la fabrication et de la commercialisation des produits du bois.

D'ici 1994, le marché de l'équipement neuf et des services devrait s'élever à plus de 60 millions de dollars, et il sera approvisionné presque entièrement par l'importation. Les équipements d'occasion sont aussi très en demande au Mexique, où la technologie de pointe n'est pas encore très répandue et se limite aux très grosses entreprises.

Créneau commercial : l'équipement et les services environnementaux

Le gouvernement mexicain essaie de réduire la pollution au moyen de mesures concrètes visant à faire respecter ses lois, notamment par une augmentation du nombre des inspections et des fermetures d'usines. Étant donné cet accent nouveau mis sur l'application de règles environnementales plus strictes, ainsi que les pressions croissantes de l'opinion publique tant nationale qu'étrangère, la demande est de plus en plus grande dans le secteur privé pour différentes sources d'équipement antipollution et de services connexes.

Les importations fourniront la majeure partie de l'équipement et des services requis, particulièrement pour le traitement des effluents des industries et des municipalités, le traitement de l'eau potable et la lutte contre la pollution de l'air. L'intérêt suscité par l'expertise canadienne a été amplement démontré au cours de la foire commerciale Canada Expo 92 tenue à Monterrey (à laquelle plus de 200 exposants canadiens ont participé) et du séjour récent d'une mission environnementale dans trois villes du nord du Mexique.

Grâce à cette approche globale, le champ d'application de l'ALENA est plus large que celui de l'ALE pour les services de transport terrestre, pour certains services de transport aérien et pour tous les services professionnels, qui profitent maintenant de ces règles de libéralisation du commerce.

Les mesures fédérales actuelles qui ne sont pas conformes à l'ALENA peuvent être maintenues, pourvu qu'elles soient inscrites dans l'Accord. Les États et les provinces auront ensuite deux ans pour indiquer leurs réserves concernant les mesures non conformes (article 1206). Ils pourront ainsi continuer d'appliquer les mesures non conformes existantes, mais pas les rendre plus sévères.

Les secteurs sensibles peuvent continuer de bénéficier d'un régime dérogatoire, ce qui laisse la possibilité d'adopter à l'avenir des mesures discriminatoires. Le Canada a indiqué une réserve afin de permettre à tous les paliers de gouvernement d'avoir toute latitude concernant l'application du droit public et les services correctionnels, la sécurité du revenu ou une assurance, la sécurité sociale ou une assurance, le bien-être social, l'éducation publique, la formation

publiq
autoch
et mari

Le
portan
quant a
dant qu
que les

L'an
favorise
conditi
propose
l'expérie
les cons
leur pro
satisfasse

Les s
d'un dés
mentatic
1987 au
établir un
terrestre.
opération
mexicain

L'AL
États-Un
intégrati
du Nord.
veiller à c
plus, l'AL
normes d
des servic
divers ser